



L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

EN EXERCICE : 29
 PRESENTS : 25
 VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – BUCHER – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – SELLEM – NOVILLO – BOYÉ – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE – DA COSTA – DEFRANCE – LE GUELLAUT – DE CAMPOS – POLLION – GAMPACKAT – BERNARD – STOOS – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – GISQUET – MARTEAU – LOTODE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur EMMANUEL avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA
 Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET
 Madame DEPRES avait donné pouvoir à Madame LOTODE

ABSENTS :

Monsieur LESQUELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame D'ASTA

FINANCES

Ouverture de crédit d'investissement 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2024 ne sera adopté qu'après la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre, il propose, afin de permettre d'engager certains travaux ou acquisitions qui ne pourraient pas attendre le vote du budget primitif, de l'autoriser à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 (dépenses totales déductions faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18 et restes à réaliser antérieurs).

Le conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission Finances du 9 novembre 2023,

⇒ **AUTORISE** l'engagement en 2024, dans l'attente du vote du budget, de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2023, selon le montant et l'affectation ci-après :

BP	DM	TOTAL	Ouverture 2024
----	----	-------	----------------

MI4	M 57				
Inscriptions hors opération :					
Chapitre 20 - Etudes					
202 Frais documents d'urbanisme	202 Frais documents d'urbanisme				
2031 Etudes	2031 Etudes	25 000,00 €		25 000,00 €	6 250,00 €
2033 Frais d'insertion	2033 Frais d'insertion	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
2051 Concessions et droits similaires	2051 Concessions et droits similaires	45 100,00 €	44 160,00 €	89 260,00 €	22 315,00 €
2112 Terrains de voirie	2112 Terrains de voirie				

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 078-217803212-20231116-072_2023_FIN-DE

2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00 €			
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	160 000,00 €		160 000,00 €	40 000,00 €
2135 Installation générales, agencements, aménagements des constructions	21351 - Bâtiments publics	20 620,00 €		20 620,00 €	5 155,00 €
	21352 - Autres bâtiments publics				
2152 Installations de voirie	2152 Installations de voirie	8 000,00 €		8 000,00 €	2 000,00 €
21533 Réseaux câblés	21533 Réseaux câblés	15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €	3 750,00 €	13 750,00 €	3 437,50 €
21571 Matériel roulant	215731 Matériel roulant	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
2158 Autres installations, matériel et outillage technique	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	323 000,00 €		323 000,00 €	80 750,00 €
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	64 000,00 €		64 000,00 €	16 000,00 €
2182 Matériel de transport	217821 - matériel de transport ferroviaire	42 000,00 €		42 000,00 €	10 500,00 €
	217828 - Autres matériels de transports				
2183 Matériel de bureau et informatique	217831 - Matériel informatique scolaire	43 800,00 €		43 800,00 €	10 950,00 €
	217838 - Autre matériel informatique				
	217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires				
	217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers				
2184 Mobilier	217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	133 600,00 €	3 750,00 €	137 350,00 €	34 337,50 €
	217848 - Autres matériels de bureau et mobiliers				
2188 Autres immobilisations corporelles	2188 Autres immobilisations corporelles		3 750,00 €	3 750,00 €	937,50 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours					
2312 Terrains	2312 Terrains				
2313 Constructions	2313 Constructions	57 400,00 €		57 400,00 €	14 350,00 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	2315 Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €		30 000,00 €	7 500,00 €
2316 Restauration des collections et œuvres d'art	2316 Restauration des collections et œuvres d'art	20 050,00 €		20 050,00 €	5 012,50 €
232 Immobilisations incorporelles en cours	2328 - Autres immobilisations incorporelles	13 260,00 €	14 256,00 €	27 516,00 €	6 879,00 €
Opérations					
N°123 - Vidéoprotection		15 000,00 €		15 000,00 €	3 750,00 €
N°15 - Gai Relais		85 000,00 €		85 000,00 €	21 250,00 €
N°18 - Foncier		1 520 000,00 €		1 520 000,00 €	380 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 078-217803212-20231116-072_2023_FIN-DE

N°21 - Voiries	748 000,00 €			
N°50 - Crèche	320 000,00 €		320 000,00 €	80 000,00 €
N°51 - Parc intergénérationnel	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €	450 000,00 €
N°52 - Voies douces	595 000,00 €	272 233,00 €	867 233,00 €	216 808,25 €
N°53 - Bâtiment JP3 incendié	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
N°54 - Aires de jeux Hameaux	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
N°55 - Cimetière	20 000,00 €		20 000,00 €	5 000,00 €
N°57 - Gymnase Phélypeaux	396 258,43 €	-199 764,26 €	196 494,17 €	49 123,54 €
N°59 - Rénovation stade de la Bonde	600 000,00 €	98 556,00 €	698 556,00 €	174 639,00 €
N°60 - Aménagement Parc de la Médiathèque	61 000,00 €		61 000,00 €	15 250,00 €
N°61 - Agrandissement groupe scolaire JP 3	60 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €	22 500,00 €

Le secrétaire de séance

Maïa D'ASTA

Acte exécutoire

Le Maire

Thomas MENCELLE-TOUYA



Mis en ligne le : 27 NOV. 2023

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

07/12/2023



ID : 078-217803212-20231116-072_2023_FIN-DE